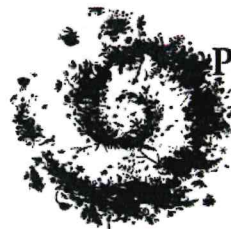


ARRIVE LE
17 OCT 2019
07201
MAIRIE CAVALAIRE-SUR-MER



Parc national
de Port-Cros

L'IMPRESAIRE DU JOURNAL ARRIVE	
ORIGINAL POUR REPONSE	
Copie pour éléments de réponse	
Copie pour information	
Observations	<input type="checkbox"/> Urgent

Objet

Modification n°3 du PLU de Cavalaire-sur-Mer

Monsieur le Maire de Cavalaire

Hôtel de Ville
Place Benjamin Gaillard
CS 50150
83240 CAVALAIRE-SUR-MER

Suivi par

Stéphane Penverne
04.94.12.89.19 / 07.61.57.83.76
stephane.penverne@portcros-parcnational.fr
Réf : FV/SP/2307

Date

Hyères, le 10 octobre 2019

NB

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 1^{er} octobre 2019 vous m'informez des modifications envisagées concernant le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Mon établissement priorise son soutien auprès des collectivités ayant adhéré à la Charte du parc national de Port-Cros pour les accompagner dans leurs projets de développement durable de leur territoire.

Je regrette ainsi de ne pouvoir associer le Parc national à la modification de votre document.

Le schéma de cohérence territorial du Golfe de Saint-Tropez vient d'être approuvé le 2 octobre 2019 par son conseil communautaire. Ce SCoT s'articulera dans un rapport de compatibilité avec les ambitions portées par la Charte du parc national de Port-Cros. Ainsi, la compatibilité de votre PLU avec le SCoT doit conduire votre document à intégrer favorablement les orientations et objectifs fondamentaux de la Charte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur

Marc Duncombe



Par délégation
La Directrice Adjointe
F. VERDIER